

Établissements d'aide par le travail (Esat)

Nos Esat, Renaissance et Domaine du Puch, favorisent l'insertion sociale et professionnelle par le développement des compétences des personnes accompagnées.

Renaissance (59)

Que finance mon versement ?

L'achat de matériels adaptés compensant la déficience visuelle (logiciels adaptés à la déficience visuelle, agrandisseurs...), permettant une montée en compétences des travailleurs de l'Esat sur leur poste de travail ou de pouvoir accéder à un nouveau poste et d'y être formé dans les meilleures conditions possibles.

Esat Renaissance
50, avenue Pierre-Mauroy – 59120 LOOS
03 20 74 64 30 / esatrenaissance@voirensemble.asso.fr
www.voirensemble.asso.fr

Domaine du Puch (33)

Que finance mon versement ?

Notre principale mission étant l'insertion sociale et professionnelle des personnes accueillies, nous adaptons les postes de travail pour permettre une plus grande autonomie des travailleurs en situation de handicap.

Esat Domaine du Puch
33540 Sauveterre-de-Guyenne
05 56 71 51 15 / esatlepuch@voirensemble.asso.fr
www.domainedupuch.com

Choisissez votre organisme collecteur

Le versement s'effectue par l'intermédiaire d'un **organisme collecteur de taxe d'apprentissage** (OCTA) agréé. Retrouvez la liste complète des OCTA sur le site du ministère du Travail, www.travail-solidarite.gouv.fr
Pour maximiser votre contribution, affectez la catégorie A à nos structures. Indiquez dans la rubrique « reversement », au dos du formulaire de votre organisme collecteur, le nom de la structure que vous souhaitez aider.

Comment
nous
aider ?



TAXE D'APPRENTISSAGE



Transformez une
obligation fiscale en
contribution solidaire en
faveur des personnes
en situation de handicap
sensoriel

VOIR ENSEMBLE

Association reconnue d'utilité publique
15, rue Mayet - 75006 Paris
01 53 86 00 52 / 01 53 86 00 57
ta.info@voirensemble.asso.fr
www.voirensemble.asso.fr

Pourquoi nous aider ?

« L'accès à la formation et à l'emploi des personnes en situation de handicap est le postulat de **la société inclusive que chacun appelle de ses vœux**. Convaincue de cela depuis des années, notre association a créé des dispositifs dédiés à cet objectif : instituts de formation pour jeunes déficients visuels, services d'appui et de maintien dans l'emploi, établissements d'aide par le travail. Malgré nos réussites, le chemin à parcourir est encore long. En France aujourd'hui, **1,7 million de personnes** sont atteintes d'un trouble de la vision, dont **207 000 sont aveugles**. L'enjeu est donc essentiel : alors que 18 % des personnes handicapées sont au chômage, ce taux est supérieur à 50 % pour les personnes déficientes visuelles. Nous ne pouvons avancer seuls. Les entreprises ont toute leur place dans ce magnifique et indispensable défi : accueillir des collaborateurs en situation de handicap, aménager les postes de travail, sensibiliser les équipes, soutenir les professionnels et bénévoles qui se consacrent avec détermination à ces missions. Sur tous ces points, Voir Ensemble peut vous accompagner pour donner corps à votre **responsabilité sociétale et environnementale (RSE)**. »

Avec mes chaleureux remerciements.

Jacques CHARLIN – Président

Les entreprises redevables de la taxe d'apprentissage ont la possibilité de désigner, pour la partie dite « hors quota », un organisme attributaire œuvrant dans le champ de la formation. **C'est le seul impôt dont l'entreprise peut choisir l'affectation**. L'intégralité de la participation doit être versée avant le 1^{er} mars de l'année qui suit le versement des salaires. Ce versement est effectué auprès d'un OCTA, désigné par l'accord de la branche dont relève l'employeur ou, à défaut, au niveau interprofessionnel.

En quoi consiste cette taxe ?

Plus qu'un contributeur, un partenaire

Invitation aux temps forts des structures et de l'association
Communication de nos actualités
Disponibilité pour vos sollicitations

Nous vous invitons à venir rencontrer, sur site, les professionnels, les personnes accompagnées et les bénévoles pour vous faire découvrir les actions menées au sein de Voir ensemble et ce que votre contribution pourrait apporter.

Nos instituts de formation ont besoin d'acquérir et de renouveler régulièrement les matériels et outils numériques de **compensation de la déficience visuelle** : tablettes tactiles, derniers logiciels adaptés, agrandisseurs, loupes électroniques...

Par ailleurs, votre contribution permettra le financement de stages préprofessionnels et de formations qualifiantes pour les jeunes que nous accompagnons.

Que finance votre versement ?

Nos instituts de formation

IJA Les Charmettes (03)

L'Institut de jeunes aveugles (IJA) Les Charmettes accueille des jeunes de 6 à 20 ans. Il propose trois types d'accompagnement. Centré sur la définition et la mise en œuvre d'un projet professionnel, l'IJA propose un accompagnement préprofessionnel, un cursus de détermination socio-éducatif et professionnel et un pôle technique de mise en situation.

IJA Les Charmettes
21, route de Bourgogne - 03400 Yzeure
04 70 44 09 14
institutdescharmettes@wanadoo.fr
www.voirensemble.asso.fr

CERADV La Villeneuve (22)

Le CERADV (centre d'éducation et de réadaptation pour aveugles et déficients visuels) de La Villeneuve a mis en place une section d'orientation professionnelle qui aide les jeunes à construire leur projet professionnel en les accompagnant vers des formations qualifiantes pour les préparer au mieux au monde du travail.

CERADV La Villeneuve - 22640 Plénée-Jugon
02 96 31 82 87 / ceradv@wanadoo.fr
www.voirensemble.asso.fr

Notre réseau